



Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Une originalité française

SAMIA BOUDJELLOUL | JUIN 2023

En France, l'existence d'un double système de formation supérieure avec les universités d'une part et les grandes écoles, qui recrutent sur concours, d'autre part, induit l'existence de classes préparatoires destinées à créer un premier cycle mutualisé entre écoles et à préparer les épreuves des concours.

Trois filières de formation post-bac sélectives

Carte d'identité

Les classes préparatoires aux grandes écoles sont dédiées à la **préparation des étudiants aux concours d'entrée dans les grandes écoles** (écoles d'ingénieurs et de management pour l'essentiel).

Les CPGE sont organisées en **trois filières**, celles-ci étant **divisées en voies**. Elles dispensent une formation pluridisciplinaire approfondie, définie par des **programmes nationaux** – un pour chaque voie d'études. Ceux-ci sont fixés par arrêté, après élaboration partenariale entre le ministère de l'enseignement supérieur et les grandes écoles.

La formation s'étale sur **deux années**. Le cursus n'est pas diplômant, mais donne lieu à l'attribution de 60 ECTS pour la première année d'études, et **120 pour le parcours complet**. Il **permet donc, en cas d'échec aux concours ou de révision de son projet** d'orientation par l'étudiant, **une poursuite d'études dans d'autres établissements**, et notamment à l'université.

Durée : 2 ans

Niveau : CITE 6

Enseignements dispensés dans les lycées

Accessibilité : Après un baccalauréat général ou technologique, selon les cas. Formation sélective : admission sur dossier, à la discrétion des établissements, via Parcoursup.

[Liste officielle des CPGE 2022-2023](#)

L'immense majorité d'entre elles, dont il est question dans ce document, **dépend de l'un des ministères suivants : Éducation nationale, Agriculture et Armées**. Il existe également quelques classes préparatoires aux écoles supérieures d'art, qui dépendent du ministère de la Culture.

Les CPGE sont **majoritairement publiques**, même si une part significative relève du secteur privé, sous contrat ou non avec l'État.

Jargon préparatoire

Étudiant de prépa : *préparationnaire*

Khôlle : interrogation orale, qui vérifie l'acquisition des connaissances et prépare aux oraux des concours

Organisation des CPGE en trois filières

Les CPGE qui dépendent du ministère de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et des Armées sont officiellement divisées, par le [décret du 23 novembre 1994](#), en trois filières : économique et commerciale, littéraire et scientifique.

La filière économique et commerciale

Les classes préparatoires économiques et commerciales se divisent en **deux voies principales** : la **voie générale (ECG)** et la **voie technologique (ECT)**, qui préparent toutes deux aux concours de la BCE (banque commune d'épreuves des écoles de management), au concours ECRICOME PRÉPA, à celui de certains IEP (entrée après la 1^{ère} année) et au concours du CELSA (accès en L3).

S'ajoutent **deux voies beaucoup plus ciblées** : **D1 Rennes** (ENS de Rennes, entre autres) et **D2 Paris-Saclay** (ENS Paris-Saclay, entre autres).

La voie générale accueille les titulaires d'un baccalauréat général ; la voie technologique est ouverte aux titulaires d'un baccalauréat technologique, série STMG.

[Voir le détail officiel des types de baccalauréat admis, les parcours et les concours et écoles accessibles](#)

La filière littéraire

Les classes préparatoires littéraires se divisent en **deux voies principales**. Les étudiants de **Lettres** préparent prioritairement le concours de l'ENS de Paris (**hypokhâgne A/L**, suivie de **khâgne A/L** dite « **lettres classiques** ») ou de Lyon (**khâgne LSH** dit « **lettres modernes** »), ainsi que les épreuves de la BEL (banque d'épreuves littéraires). Ceux de la voie **Lettres et sciences sociales (hypokhâgne et khâgne B/L)** se préparent aux épreuves de la BLSES (banque lettres et sciences économiques et sociales), qui englobe les concours ENS, ainsi qu'aux concours de Sciences Po Paris, de certains IEP et des écoles du groupe BCE.

S'ajoutent **deux prépas spécifiques**, l'une centrée sur le concours de l'**École nationale des Chartes** (concours A avec latin), l'autre préparant à celui de l'**École spéciale militaire de Saint-Cyr** (concours littéraire).

Elles ne sont accessibles qu'aux titulaires d'un baccalauréat général.

[Voir le détail officiel des types de baccalauréat admis, les parcours et les concours et écoles accessibles](#)

La filière scientifique

Les classes préparatoires scientifiques comptent **deux voies accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général** :

- **La voie centrée sur les mathématiques, la physique, la chimie et les sciences de l'ingénieur** : elle est subdivisée en 4 parcours en première année, qui sont portés au nombre de 9 en deuxième année – ces parcours se différenciant par la ou les disciplines dominantes. Elle prépare aux concours des écoles d'ingénieurs les plus prestigieuses et **aux** écoles normales supérieures.
- **La voie BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la terre)**, tournée vers la préparation des concours des écoles d'ingénieurs spécialisées en agronomie, aux écoles vétérinaires et aux écoles de géologie, ainsi qu'aux ENS.

Trois voies accueillent les **titulaires d'un baccalauréat technologique** (série STI2D, ou STL, ou STAV) :

- TSI : technologie et sciences industrielles
- TPC : technologie, physique et chimie
- TB : technologie et biologie.

Enfin, **la voie Arts et design** est ouverte tant aux baccalauréats généraux (enseignements d'arts en spécialité, ou au moins en option) que technologiques (série STD2A).

[Voir le détail officiel des types de baccalauréat admis, les parcours et les concours et écoles accessibles](#)

Jargon préparatoire :

Étudiant de prépa économique : *épicier*

Elève faisant pour la première fois la seconde année d'études : *carré*

Elève redoublant sa seconde année d'études, en général pour obtenir une école mieux cotée : *cube*

Jargon préparatoire :

1^{ère} année d'études : *hypokhâgne*

2nd année d'études : *khâgne*

Étudiant de prépa littéraire : *khâgneux*

Jargon préparatoire :

Étudiant de prépa scientifique : *taupin*

1/2 : élève de Sup

3/2 : élève de Spé dont c'est la première année

5/2 : élève ayant redoublé sa Spé parce qu'il lui manquait des points pour intégrer l'école de son choix

Brève histoire des classes préparatoires

Principale source : [Bruno Belhoste, Historique des classes préparatoires, 2009.](#)

Les classes préparatoires sont, jusqu'à la fin du XIXe siècle, exclusivement scientifiques, centrées sur les mathématiques.

Création des premières écoles recrutant sur concours

1692 : Création par Vauban du premier examen pour l'admission dans une institution militaire

1741 : École des ingénieurs-constructeurs des vaisseaux royaux (future École nationale supérieure du génie maritime, aujourd'hui ENSTA)

1747 : École royale des Ponts-et-chaussées

1748 : École royale du génie de Mézières

1751 : École royale militaire

1756 : École des élèves (future École d'artillerie)

1761 : première école royale vétérinaire

1783 : École des Mines

1794 : École centrale des travaux publics, devenue l'année suivante l'École polytechnique
Et création de la première version de l'École Normale

1802 : École spéciale militaire de Saint-Cyr

1816 : Collège royal de la Marine, future École navale

1824 : École royale forestière

1829 : École Centrale de Paris

Ancien Régime et concours destinés à l'institution militaire

L'apparition des concours est liée à la chose militaire. Les premiers, instaurés à partir de la toute fin du XVIIe siècle puis, surtout, au XVIIIe, sont destinés au recrutement pour les armes savantes, à savoir, le Génie, l'Artillerie et la Marine. Un véritable **système de recrutement sur concours lié à l'institution militaire est en place dès la fin du XVIIIe siècle.**

Dès cette époque, **l'immense majorité des candidats se prépare dans des établissements spécialisés.** La majorité sont des **institutions privées, le plus souvent à Paris** (pension Longpré, pension Berthaud), souvent protégées par l'examineur du concours. Les « collèges » jouent alors un rôle mineur, en raison de la place marginale qu'occupent les mathématiques dans la formation qu'ils délivrent. **Seuls ceux qui peuvent prouver la noblesse de leur naissance, ou leur parenté avec un officier, ont l'autorisation de présenter les examens.**

Au milieu du XVIIIe siècle commencent à apparaître les **premières écoles destinées à former les cadres techniques de l'État, hors armées** : les Ponts-et-chaussées, les premières écoles vétérinaires puis l'école des Mines.

Révolution et extension du système à l'ensemble des administrations techniques

Avec le double objectif de **perfectionner la formation des experts et de démocratiser leur recrutement**, la Révolution crée d'abord l'École centrale des travaux publics (rebaptisée **École polytechnique** un an plus tard), destinée à alimenter la totalité des corps techniques de la Nation : armes savantes et génie maritime, mais aussi les grands corps civils (ponts, chaussées et mines). **Le concours de l'école, organisé dans une vingtaine de villes, est public et ouvert à tous.**

Avec l'École polytechnique, **apparaissent les prépas.** Après les Écoles centrales créées dans chaque département, dès 1795¹, sont fondés **à partir de 1802 les lycées**, qui proposent tous une **classe de « mathématiques spéciales »** (d'abord appelée « mathématiques transcendantes »). C'est la 6e année, **dont la vocation est d'emblée d'assurer la préparation au concours de l'École polytechnique.** La France compte une cinquantaine de lycées en 1848, mais le paysage est très largement dominé par Paris, et principalement les lycées Louis-le-Grand, Saint-Louis et Charlemagne. En vertu de l'imposition du monopole universitaire, ces lycées sont les seuls à préparer au concours.

En parallèle, se structure la formation des professeurs de mathématiques (agrégation, École Normale Supérieure).

Mais du fait du décalage entre l'oralité de l'examen et l'enseignement magistral dispensé dans les prépas des lycées, **un système original de préparation se met en place, qui associe les classes de maths spéciales publiques et des institutions préparatoires privées**, qui accueillent les étudiants provinciaux en internat. À Paris, l'institution Mayer et le collège Sainte-Barbe sont les plus connus. C'est dans ces établissements que les « taupins » s'entraînent à l'examen.

D'autres écoles recrutant sur concours apparaissent au XIXe siècle : l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, l'École navale, l'École forestière. **Des enseignements préparatoires sont dispensés dans les classes de mathématiques élémentaires ou spéciales**, dans un certain nombre de villes.

1. Ces Écoles centrales de département, dont 32 verront le jour, sont de fait des lycées, et seront effectivement transformées progressivement en lycées entre 1802 et 1808. Elles ne doivent pas être confondues avec les Écoles Centrales que nous connaissons aujourd'hui, fondées en 1829 pour Centrale Paris et 1857 pour Centrale Lyon, sur des initiatives privées.

La loi Falloux et ses conséquences : structuration du système public

En autorisant la création d'écoles libres (privées) au niveau secondaire, **la loi du 15 mars 1850 (dite Falloux) marque la fin de la complémentarité privé-public. Des institutions privées proposent désormais la totalité de la formation, tandis que les lycées publics se réorganisent pour faire face à cette concurrence** : réduction du nombre de classes de maths spéciales et renforcement des moyens pour la préparation aux épreuves orales. Puis, **à la fin des années 1860, le ministère de l'Instruction publique crée, sur le modèle des établissements privés, des écoles préparatoires dans certains lycées parisiens et de province**, (à Nancy, notamment) où les élèves sont pour la première fois séparés de leurs camarades du secondaire.

C'est un succès, puisqu'à Paris, qui concentre l'immense majorité des classes préparatoires, seule une prépa privée est encore active à la fin du XIXe siècle (Sainte-Geneviève). Le premier établissement parisien est l'école préparatoire de Saint-Louis. Vers 1890, elle propose les filières suivantes : Saint-Cyr, l'École navale, l'École Centrale, l'École des Mines et l'École polytechnique.

Ce système, qui se structure sous la IIIe République, demeure quasiment inchangé jusque dans les années 1970. La réorganisation des écoles d'ingénieurs autour de la question du diplôme, dans les années 1930 (création de la Commission du Titre d'Ingénieur par la loi de 1934), favorise l'expansion des classes prépa scientifiques.

Deuxième moitié du XXe siècle : l'essor des prépas EC et littéraires

En vertu du principe méritocratique qui s'impose dans la France de l'après Seconde Guerre mondiale, l'École nationale d'administration (ENA) est créée, tandis que se développent activement les grandes écoles de commerce.

Les classes prépa littéraires

Bien que la création de l'École normale supérieure de Paris remonte à la fin du XVIIIe siècle, ce n'est qu'en 1880 qu'apparaissent les **toutes premières classes spécialement destinées à la préparation du concours d'entrée** : les khâgnes d'Henri IV et de Louis-le-Grand, en une année. La durée de la préparation est étendue à deux années (hypokhâgne et khâgne) au début du XXe siècle. Ces classes préparatoires comptent **peu d'élèves jusque dans les années 1960**.

Les classes prépa économiques et commerciales

Les **premières écoles de commerce** font leur apparition **au début du XIXe siècle**, mais le **recrutement par concours** ne s'impose **qu'au siècle suivant**. Durant plusieurs décennies, la préparation est presque exclusivement prise en charge par le secteur privé. **Ce n'est que dans les années 1970 que des prépas EC commencent à être proposées au sein des lycées publics**. Elles connaîtront une **croissance fulgurante** à partir de la décennie suivante.

Les classes prépa en chiffres

N.B. : Afin de favoriser leur éventuelle réorientation, **les étudiants de CPGE ont l'obligation d'être inscrits dans une licence à l'université (loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013)**. Si dans les premiers temps les statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche les comptabilisaient deux fois, cette erreur de méthode a depuis été corrigée.

Photographie d'ensemble

Nombre d'établissements offrant des classes préparatoires en 2021

Établissements avec CPGE	458
Dont établissements du second degré (ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture)	450
Public	364
Privé	94

Huit établissements sur dix sont publics.

source : DEPP, Repères et références statistiques 2022

Parmi les jeunes qui font des études supérieures, la part de ceux qui sont inscrits en classe prépa est restée remarquablement stable au cours des quatre dernières décennies :

	1980	2021
Total des étudiants (sans les apprentis), en milliers	1181	2489
Total des inscrits en CPGE, en milliers	40,1	83,4
Effectifs CPGE/ Effectifs totaux	3,4 %	3,3 %

source : DEPP, Repères et références statistiques 2022

À l'inverse, la part des diplômés de la filière générale du secondaire qui font le choix d'une classe prépa a reculé au cours des dernières années :

En 2021, 9,9 % des néo-bacheliers des filières générales se sont orientés en CPGE. La baisse est significative – et continue – par rapport à 2010, où cette part s'élevait à 12,6 %.

Répartition des effectifs CPGE

	2015-2016	2022-2023
Total préparatoires	85 938	81 164
<i>Part des femmes</i>		40,9 %
Lycée publics	83 %	84,4 %
Lycée privés	17 %	15,6 %
Filière scientifique	61,9 %	62,7 %
<i>Part des femmes</i>	30,2 %	30,9 %
Filière économique	23,3 %	22 %
<i>Part des femmes</i>	55,4 %	49,2 %
Filière littéraire	14,8 %	15,3 %
<i>Part des femmes</i>	74,6 %	70,4 %

source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Note flash du SIES, mai 2016, Note flash du SIES, février 2023, et DEPP, Repères et références statistiques 2017

Origine des nouveaux entrants en CPGE : quel bac pour quelle prépa ?

Selon les anciens baccalauréats :

	2015-2016				2022-2023			
	Prépas S	Prépas ECG	Prépas L	Total	Prépas S	Prépas ES	Prépas L	Total
Bacheliers généraux	93,2 %	88,4 %	98,5 %	92,9 %	91,9 %	84,2 %	97,3 %	91,1 %
S	93,2 %	42,6 %	22,4 %	69,8 %				
ES		45,3 %	22,1 %	14,4 %				
L		0,5 %	54 %	8,8 %				
Bacheliers technologiques	5,7 %	10,7 %		6 %	5,3 %	12,2 %	0,1 %	6 %
Bacheliers pro					0,2 %	0,6 %	0	0,3 %
Autres origines*	1,1 %	0,9 %	1,5 %	1,1 %	2,6 %	3 %	2,6 %	2,7 %

*Universités, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres

source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Note flash du SIES, mai 2016, Note flash du SIES, février 2023

Pédagogie des classes préparatoires

Ces **classes à effectifs réduits au regard des standards de l'enseignement supérieur** (de 30 à 48 étudiants en général) « **préparent** » un **concours national** qui est identique par définition pour tous les élèves, dans un esprit de compétition entre les lycées, mais non de compétition entre les élèves d'un même lycée.

Les programmes des CPGE sont très exigeants et demandent un **travail personnel intense pour les assimiler**. Ainsi, au delà de la préparation des concours auxquels ils conduisent, les années de CPGE **développent quatre qualités essentielles** : i) **une capacité de travail importante** ; ii) **la capacité à organiser son travail** ; iii) **des bases très solides dans les disciplines principales** des classes suivies, au niveau 1er cycle, et iv) **une forte capacité d'analyse**, par la richesse des problèmes qui sont soumis aux étudiants, pour illustrer le cours et en apprécier l'appropriation.

Cette **pédagogie, parfois critiquée car assez normée**, est **complétée** de « **travaux d'initiative personnelle encadrés** » (TIPE) : par groupes de deux ou trois, les étudiants réalisent un projet expérimental de leur choix qu'ils présenteront à l'oral des concours.

Focus : les Cordées de la réussite

Des Cordées de la réussite ont été mises en place **dans certains lycées, à partir de 2008**, pour **lutter contre l'autocensure dans les décisions d'orientation des élèves, et susciter leur ambition scolaire**.

Il s'agit d'un **dispositif ministériel et partenarial**, fondé sur un principe de solidarité entre des **établissements d'enseignement secondaires « têtes de cordée »** et des établissements d'enseignement supérieur (écoles, universités, IUT...) ou des lycées comptant des CPGE et/ou des STS.

Fort de son succès, ce dispositif s'appuie depuis 2021 sur **une nouvelle charte**, qui soutient à la fois son changement d'échelle, lié à son extension géographique et à la diversification des publics auxquels il s'adresse, et son changement de nature, les modalités d'accompagnement se voyant renouvelées et diversifiées.

- Les Cordées proposent **un accompagnement de la classe de 4e, soit en amont des choix d'orientation, jusqu'au lycée voire jusqu'au supérieur**. Elles accompagnent les élèves dans la construction de leur parcours au moyen de différents outils : actions d'ouverture sociale et culturelle, conférences, rencontres inspirantes, découvertes de lieux et de secteurs professionnels, travail sur les stéréotypes, activités orales/prise de parole en public, tutorat étudiant, mentorat, etc.
- Elles sont **déployées en priorité dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire (REP) ou dans les quartiers prioritaires politique de la Ville (QPV)**. Elles s'étendent désormais **aux zones rurales et/ou isolées**.
- Par ailleurs, elles **s'ouvrent**, en matière de partenariat, **aux écoles de service public**, pour élargir le vivier des candidats aux concours et métiers de la fonction publique.
- Elles ne **s'adressent** pas qu'aux élèves de la filière générale, mais **aussi aux lycéens des filières professionnelles et technologiques**.

[Pour en savoir plus](#)